



Oral du DNB

COLLEGE THERESE D'AVILA – 59000 LILLE

NOTE AUX FAMILLES ET AUX ELEVES

L'ÉPREUVE ORALE AU BREVET DES COLLEGES depuis 2018

Les modalités d'attribution du nouveau diplôme national du brevet entrent en vigueur avec la session 2018. Elles comprennent toujours une évaluation en contrôle continu et un examen final.

Le contrôle continu rapporte 400 points. Le contrôle final représente 400 points et comporte quatre épreuves obligatoires dont une épreuve orale à laquelle il convient de vous préparer.

I – La préparation et le choix

Le candidat aura le choix de présenter un projet parmi les deux thématiques suivantes :

- Une œuvre, une visite, une action ou un projet travaillés dans le cadre du **Projet d'Education Artistique et Culturel** (P.E.A.C.).
- Un projet en lien avec le stage d'observation réalisé en cours d'année dans le cadre du **Parcours avenir**.

Les élèves pourront se rapprocher de leur professeur principal et/ou des professeurs d'arts, de technologie, d'Histoire, de Langues, de Lettres, de Sciences ... pour obtenir des conseils dans la préparation de leur dossier.

Le choix du candidat devra être arrêté au mois de Mars ou Avril pour l'épreuve qui se déroulera en Juin. (circulaire à venir) Pour cela, les élèves devront remplir un formulaire qui leur sera remis et sur lequel ils mentionneront leur choix. ce choix sera définitif et sans changement ultérieur possible

Les élèves auront la possibilité de préparer le projet individuellement ou en groupe (max. 3 élèves). Dans ce second cas, il est bien entendu que chaque élève fera l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelle.

II – Les attendus de l'épreuve orale.

1. **Un dossier** devra être constitué par le candidat. Ce dossier pourra être élaboré de la manière suivante :

Dans le cadre du P.E.A.C. :

- Une sortie pédagogique au musée (ex : LAM de Villeneuve d'Ascq, ri postal etc...) accompagnée de la présentation d'une œuvre vue ou d'une comparaison avec une autre structure/site muséal (découverte durant le cycle 4 ou par une visite personnelle).
- La présentation d'une œuvre (d'Art, musicale...) qui aura intrigué/intéressé l'élève en lien avec un projet réalisé /l'histoire des arts travaillé en classe, en lien avec un fait historique/artistique/ littéraire étudié en classe (en Arts Plastiques comme dans d'autres matières) ou d'une activité réalisée durant le cycle 4 (sortie culturelle, découverte d'un site, visionnage d'un film...).
- Possibilité de faire le dossier sur un métier lié à l'art ou à la muséographie, scénographie muséale.

Le dossier pourra éventuellement être accompagné d'un diaporama, de croquis, d'une production de l'élève, de photographies, d'une maquette ...

Dans le cadre du Parcours avenir et de la soutenance du stage:

Le candidat devra présenter un support numérique ou un support papier (type rapport de stage/journal de bord)

- Ce support pourra être élaboré autour de plusieurs points : le choix du stage, la présentation de l'entreprise, la présentation des activités durant le stage, les points positifs et négatifs du stage, la liaison entre le stage et le futur cursus scolaire (si elle existe) : Que vais-je faire l'an prochain ? Pour préparer quel diplôme ? Dans quel lycée ? Pour arriver à quel métier ?... Et enfin présentation de ce métier.
- Ce support peut se présenter sous la forme d'un diaporama, d'un rapport de stage papier ou numérique

ATTENTION, la présentation numérique éventuelle sera réalisée avec le propre matériel de l'élève (ex ; Ordinateur portable, tablette...) Pas de prêt de matériel par le jury ni par l'établissement. Si l'élève arrive avec son support sur clé USB, il n'aura pas la possibilité d'utiliser les ordinateurs des salles d'examen. Si une connexion internet est nécessaire, le candidat doit pouvoir l'assurer lu même (connexion 4G etc...). Le candidat doit être AUTONOME.

2. Lors de l'exposé oral, le candidat pourra s'appuyer sur des notes pour effectuer son exposé (mais attention à ne pas lire... mais bien présenter oralement et en direct, face au jury, son exposé.

III – L'examen.

Le jour de l'épreuve, l'oral se déroule en deux temps :

- Un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury, la durée totale de l'épreuve ne pouvant dépasser quinze minutes.
- Lors de l'oral des questions pourront être posées sur des éléments du thème choisi par le candidat, sur les liens qui peuvent être faits au(x) programme(s) de 3ème, sur des notions, des mots de vocabulaire, des problématiques ou autour de sujets travaillés en classe (P.E.A.C.).
- Il pourra aussi être interrogé sur son expérience professionnelle et son futur parcours scolaire (Parcours avenir).

Le candidat sera noté sur 100 points en application d'une grille portant sur l'évaluation de l'expression orale, la conduite du projet, le travail et l'autonomie.